

Une association gestionnaire de 3 dispositifs d'accompagnement du public



Services de première ligne



Service de deuxième ligne

Favoriser la coordination des acteurs
pour une meilleure réponse
aux besoins des personnes âgées



MAIA locale Aire Urbaine-Villersexel

Les MAIA : cadre législatif et réglementaire

Plan Alzheimer 2008-2012

Plan Maladies Neuro-Dégénératives 2014-2019

Projet de loi n°1994 relatif à l'adaptation de la société au vieillissement

MAIA = « Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie »

Financement CNSA

Supervision ARS



MAIA locale Aire Urbaine-Villersexel

Les 3 niveaux de concertation

- **Le Niveau CLINIQUE :**

L'intégration au plus près et autour de l'utilisateur

- **Le Niveau TACTIQUE :**

L'intégration discutée et organisée entre responsables d'équipes, de structures et de services de chaque territoire

- **Le Niveau STRATEGIQUE :**

L'intégration à formaliser et mettre en œuvre par les décideurs, les élus, les financeurs régionaux



MAIA locale Aire Urbaine-Villersexel

Les gestionnaires de cas

PROFIL

Personne de la région de formation initiale
ASS / CESF /
Psychologue / Ergo /
Infirmier

Personne diplômée du
DIU « **Coordination**
Situations Complexes
– **Gestion de cas** »

SERVICE PROPOSE

Professionnel référent,
sollicité par les services
déjà en place, venant en
appui **pour aider** à
l'accompagnement de
situations singulières
qualifiées de
« complexes »

Accompagnement **sur-**
mesure de l'utilisateur :
personnalisé et au **long**
cours

FONCTIONNEMENT ET ETHIQUE

Travail en partenariat co-
responsable : *vigilance*
particulière du GC de ne pas
se substituer aux acteurs déjà
engagés sur la situation

File active limitée (**max. 30 / 40**
situations)

Réunions pluridisciplinaires et
hebdomadaires de l'équipe
MAIA



MAIA locale Aire Urbaine-Villersexel

Public cible de la gestion de cas: critères minimum d'inclusion

Personnes âgées de 18 ans et plus ayant des troubles cognitifs et comportementaux d'origine neurologique :

- ayant un statut ALD en relation avec une pathologie neurologique ou nécessitant un suivi médical régulier,
- dont les troubles ont un retentissement sur les actes de la vie quotidienne,
- pour qui le maintien à domicile est compromis ou en passe de le devenir (avec pour finalité la poursuite du maintien à domicile).



MAIA locale Aire Urbaine-Villersexel

Un exemple de situation suivie en gestion de cas

Monsieur M., locataire d'Habitat 25 à Montbéliard

Intervenants positionnés au moment de l'orientation en gestion de cas :

- Age d'Or Services (service d'aide à domicile)
- Association Hospitalière de Franche-Comté
- CCAS de Montbéliard
- Habitat 25
- HDL
- IDE libérale
- Médecin traitant
- Pôle Handicap et Dépendance (Conseil départemental du Doubs)
- UDAF



MAIA locale Aire Urbaine-Villersexel

Concertation tactique : un groupe de travail « Pathologies frontières »

Groupe de travail MAIA-Plateforme de Coordination en Psychiatrie et Santé mentale (AHFC) sur la prise en charge des malades présentant des pathologies frontières (neurologie/psychiatrie/ gériatrie)

> *Projet de **convention cadre** pour améliorer l'orientation vers les services compétents et la fluidité du parcours d'accompagnement et de soins*